

MAIRIE DE DOUARNENEZ

DEPARTEMENT
DU FINISTERE

EXTRAIT

ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUILLET 2007.

07.07.21

Le vingt six juillet de l'An Deux Mille Sept, le Conseil Municipal de DOUARNENEZ, convoqué le vingt juillet 2007, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Monique PREVOST, Maire.

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

Nombre de Conseillers présents : 19 – Mme PREVOST – Mme FREOUR – M. LE GRAND – Mme LE MOAL – MM. YOUINOU – ARROUES – MAZEAS – Mme PARET – M. PERCHEC – M. BOCCOU – Mme MOAL – MM. BOUER – GUYADER – Mme POITEVIN – Mme LAOUENAN – M. PERROT – Mme JADE – M. HENAFF – M. POULHAZAN.

Nombre de Conseillers Absents : 3 – M. COLIN – Mme PRIOL – Mme GRIFFON.

M. BILLON a donné pouvoir à Mme PREVOST – M. TUPIN a donné pouvoir à M. MAZEAS – Mme KERLEROUX a donné pouvoir à M. GUYADER – M. SINOÛ a donné pouvoir à Mme FREOUR – Mme SERGENT a donné pouvoir à M. ARROUES – Mme LE GOFF a donné pouvoir à M. YOUINOU – M. GRIVEAU a donné pouvoir Mme MOAL – Mme DURAND-YOÛINOU a donné pouvoir à M. PERCHEC -M. PLOUHINEC a donné pouvoir à M. HENAFF – M. PAUL a donné pouvoir à Mme POITEVIN – Mme MENOÛ a donné pouvoir à Mme LAOUENAN.

M. Michel MAZEAS, Conseiller Municipal, a été élu Secrétaire de séance.

Soutien au peuple kurde.

Depuis bientôt une décennie la population douarneniste a connaissance de la lutte que mène le peuple kurde pour la reconnaissance de ses droits, et notamment depuis 2003, avec la tenue de la 23^e édition du festival de cinéma de Douarnenez consacré au Kurdistan

Certains de nos concitoyens ont rejoint les " Amitiés kurdes de Bretagne", une association à laquelle la Municipalité de Douarnenez a accordé son soutien et qui fait le lien entre collectivités locales bretonnes et kurdes pour monter des projets de co-développement et œuvrer en faveur de la démocratie locale au Kurdistan, notamment dans la région de Hakkari.

Nous avons déjà été alertés par le Maire de Rennes sur la situation des Maires kurdes injustement poursuivis pour avoir osé défendre avec des moyens légaux la diversité culturelle et politique, au motif qu'ils soutiendraient une organisation terroriste.

Déjà les condamnations tombent : le Maire d'arrondissement de Diyarbakir centre - et son Conseil Municipal – viennent d'être destitués et notre ami, le Maire de Hakkari, Metin Tekçe, que nous avons accueilli en décembre 2005, est particulièrement visé : Il vient, en effet, d'être condamné à 6 ans et 3 mois de prison pour appartenance à une organisation terroriste, sur la foi d'un seul témoignage très fragile, et à 10 mois pour avoir déclaré que "le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) n'était pas une organisation terroriste", ce qui est admis par une écrasante majorité de la population kurde.

La déclaration concernant le PKK provenant d'un Maire élu démocratiquement dont nous avons pu apprécier la lucidité, le courage et la probité intellectuelle, mérite toute notre attention et nous conduit à interpeller l'Union européenne qui, en inscrivant cette organisation dans la liste des organisations terroristes, donne prétexte au Gouvernement turc pour éradiquer toute représentation légale kurde.

Réuni ce 26 juillet 2007, le Conseil Municipal de Douarnenez exprime son soutien à Monsieur Tekçe, maire de Hakkari, et à tous les autres élus menacés pour avoir soutenu par des voies démocratiques la lutte du peuple kurde pour une juste reconnaissance de ses droits culturels et politiques. Il demande le retrait des condamnations judiciaires et l'abandon des poursuites à leur encontre.

Adoptée à la majorité (Pour : 22 – Abstentions : 8).
Délibéré à Douarnenez, les jour, mois et an susdits.
Pour Extrait Conforme,
LE MAIRE,